

## MON PÈRE EST ALCOOLIQUE ET JE NE PEUX RIEN FAIRE!!!

---

Par Profil supprimé Postée le 30/03/2012 19:53

Cela fait plusieurs années que mon père se réfugie dans l'alcool, et ça le fait devenir violent au niveau de la parole, il en veut à tout le monde, surtout à sa femme... J'en discute toute les semaines avec lui (j'habite plus avec mes parents) bien sûr quand il est net, et dès mon retour les disputes avec ma belle-mère sont repartis... Toujours la même chose mon père boit et surtout mélange avec des médicaments (un traitement d'anxiété)

Avec mes frères et soeurs, nous l'avons déjà amené l'an dernier à une cure de désintoxication d'un mois mais quelques mois plus tard tout à recommencé!!

Je ne sais plus quoi faire ni comment réagir face à ça, j'ai peur de voir mon père partir à cause de l'alcool ( il a 59ans)

De plus j'ai ma petite soeur que j'aime plus que tout qui a 7ans, et qui subit ça tout les jours, j'en peux vraiment plus ..

Comment faire pour qu'il arrête de boire?? Qu'il assume qu'il est alcoolique? (car quand on lui dit qu'il est alcoolique il voit noir, il dit qu'il est malade et que se sont les médicaments..) Pour qu'il se soigne et qu'il profite enfin de la vie?

Merci de m'aider...

---

### Mise en ligne le 02/04/2012

Bonjour,

Votre père a une vie de couple qui est source de tensions, sans que l'on sache si cela est lié à ses alcoolisations. Arrêter de boire nécessite de comprendre pourquoi on le fait, les effets de l'alcool venant aider à gérer un problème. C'est entre autre pour cette raison que ce n'est pas vous qui pouvez à proprement dit le faire arrêter de boire, sans que cela veuille dire que vous ne pouvez rien faire.

Faire un sevrage hospitalier peut parfois être bénéfique pour arrêter, mais il est courant que cette courte prise en charge ne soit pas suffisante pour venir régler un problème plus profond qui est d'ordre psychologique. C'est pour cette raison qu'il est conseillé après avoir fait un sevrage de continuer à avoir un suivi sur le long terme, par exemple avec l'aide d'un psychologue.

Il existe pour cela des structures de soins dits "en ambulatoire", c'est à dire sous forme de rendez-vous réguliers, gratuits et confidentiels. Outre la possibilité de lui proposer ce type d'aide, sachez qu'ils accueillent aussi l'entourage afin d'être soutenu et conseillé. Cela peut vous permettre de prendre du recul face à la situation, et ainsi, par exemple, de mieux saisir la manière dont vous pouvez essayer de l'aider. Vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

Notre service téléphonique reste aussi à la disposition de votre père ainsi qu'à toute personne de son entourage, afin d'être là aussi d'être soutenu et conseillé. Nous sommes joignables au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CSAPA D'AGEN-ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 47 (EX ANPAA 47)

8 Rue Jean-Baptiste Pérès  
47000 AGEN

Tél : 05 53 66 47 66

Site web : [addictions-france.org](http://addictions-france.org)

Accueil du public : Lundi et Mardi : 9h-19h, Mercredi : 8h30-17h, Jeudi : 8h30-18h, Vendredi : 9h-16h30

Secrétariat : Lundi 9h-12h/13h-16h30. Mardi 9h-18h. Mercredi 9h-12h/13h-16h. Jeudi 8h30-16h30. Vendredi 9h-12h/13h30-17h

COVID -19 : information de mai 2022 : Accueil dans le respect des règles sanitaires.

Voir la fiche détaillée